

Et si votre seule
préoccupation

était d'en profiter?

ANALYSE - BRUXELLES, 21/03/2026

Cartographie de la pension des retraités belges

Les retraités belges dépensent, ensemble, 30 % en plus que la pension légale. Avec de fortes différences (de 22 à 2.149 euros) selon les communes.

Les Belges vivent de plus en plus longtemps... Mais ils se posent aussi pas mal de questions concernant leur niveau de vie à l'heure de la pension.

Selon diverses études récentes de Belfius, 89 % des actifs déclarent préparer leur retraite et 56 % pensent que leur pension légale sera suffisante. Mais, dans les faits, 8 pensionnés sur 10 (78%) dépensent plus que leur pension légale, principalement durant les premières années¹. Des chiffres qui mettent clairement en lumière les enjeux liés à la pension et à la longévité.

Afin de cerner de façon encore plus précise la situation financière réelle des pensionnés en Belgique, Belfius Research a analysé les données transactionnelles anonymisées de 270.000 clients² et a ainsi notamment pu calculer **la pension légale médiane dans chacune des communes du pays**. Pour chaque commune, Belfius Research s'est également penché sur **le revenu et le niveau de dépenses des retraités**.

Éléments clés :

Cette cartographie des pensions, revenus et dépenses par commune révèle certaines disparités parfois importantes.

- C'est dans les communes le long de la frontière luxembourgeoise que la pension légale médiane est la plus élevée (2.100 € par mois). Cette moyenne est tirée vers le haut par les pensions des travailleurs frontaliers au Grand-Duché de Luxembourg. La pension médiane dans ces communes est moins élevée et tourne autour de 1900€ par mois.
- C'est en région Bruxelles-Capitale que la pension légale médiane est la plus basse (1.800 €). En Flandre et en Wallonie, la pension légale médiane s'élève à près de 1.900 €.
- Les retraités dépensent en moyenne 30 % de plus que le montant de leur pension légale. L'analyse révèle toutefois des différences marquées selon les provinces.
- Le Brabant flamand (+39 %) et le Brabant wallon (+48 %) sont les provinces où les dépenses supplémentaires

¹ [Communiqué de presse - Belfius Insurance s'engage à aider les Belges à profiter pleinement de leur pension](#)

² Données transactionnelles pour l'année 2024.



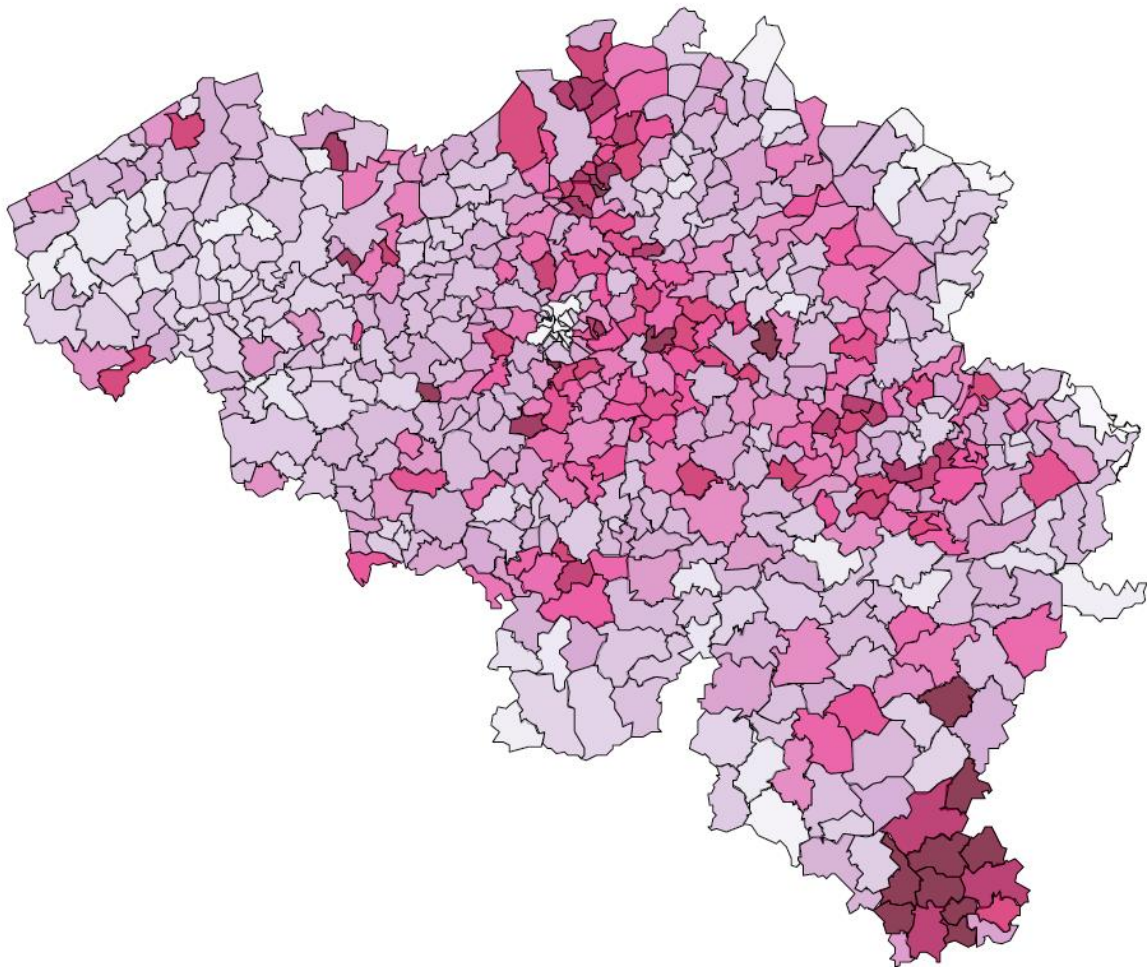
par rapport à la pension légale sont les plus élevées.

- La différence entre les dépenses totales et la pension légale s'élève à environ 600 €.
- Pas de fracture régionale marquée mais des nuances locales et provinciales significatives quant à la capacité financière des retraités.

La pension légale : différences locales et régionales

Pension légale (médiane)

1,750 1,781 1,811 1,842 1,872 1,903 1,934 1,964 1,995 2,025



Belfius a analysé les données transactionnelles anonymisées de 270.000 clients pensionnés sur l'année 2024 et ainsi cartographié la pension légale moyenne par commune belge. Les écarts les plus frappants concernent les communes situées **le long de la frontière luxembourgeoise**, où les pensions médianes sont de 2.100 € par mois. Ceci est essentiellement lié au travail frontalier au Grand-Duché de Luxembourg, où des salaires plus élevés pendant la carrière conduisent directement à des droits à la pension plus élevés. Les pensions légales de ces retraités tirent clairement la moyenne vers le haut. La pension médiane dans ces communes est sensiblement moins élevée et tourne autour de 1.900 € par mois.



Ailleurs dans le pays, des tendances claires émergent également. Ainsi, dans les communes limitrophes d'Anvers, la pension légale médiane tourne autour de 2.000 €, alors qu'elle est d'un peu moins de 1.900 € à **Anvers** même. Soit une différence d'une centaine d'euros entre la métropole et les communes limitrophes.

En **Brabant flamand**, la pension légale médiane s'élève à environ 1.900 à 2.000 € par mois.

Dans **les (anciennes) régions industrielles des provinces de Hainaut et de Liège**, le montant de la pension légale médiane tourne plutôt autour de 1.800 €.

Quant à **Bruxelles**, malgré son rôle de moteur économique, on y observe des pensions médianes (1.796 €) plus basses qu'en Flandre. Cela s'explique notamment par un marché du travail international et mobile, avec de nombreuses carrières interrompues. Soulignons également que Bruxelles accueille de nombreux travailleurs-navetteurs venant du nord et du sud du pays qui contribuent à soutenir l'économie bruxelloise pendant leur carrière professionnelle, mais profitent ensuite de leur retraite dans leur lieu de résidence en Flandre ou en Wallonie. A noter aussi que, comme à Anvers, la pension légale médiane est légèrement plus basse dans la métropole (un peu moins de 1.800 €) que dans les communes limitrophes (environ 1.900 €).

Les 8 communes où les pensions médianes sont les plus élevées (> à 2.100€) sont toutes situées en province de Luxembourg.

Une seule commune affiche une pension médiane inférieure à 1.700 €.

Sur les 7 communes où les pensions médianes sont inférieures à 1.750€, 2 sont situées à la frontière allemande et 5 en région Bruxelloise.

Les retraités dépensent 30 % en plus que la pension légale

Belfius Research a également examiné le niveau de dépenses des retraités et l'a comparé à leur pension légale. Cette analyse révèle que la moitié des retraités dépensent environ 30 % de plus que leur pension légale. Le budget pour couvrir la différence entre les dépenses effectives et la pension légale provient de revenus complémentaires tels que les assurances de groupe, l'épargne ou les investissements.

Ceci corrobore l'une des conclusions d'une autre étude interne de Belfius³, qui avait déjà montré que c'est surtout durant les premières années de la pension que les dépenses sont les plus élevées. Pendant cette phase dite 'Active', les retraités sont en effet encore très actifs et consacrent une part de dépenses plus importante aux loisirs et voyages. Vient ensuite une phase plus centrée sur l'habitation, avec des dépenses liées au confort du quotidien (la phase « Settle »). Enfin, une troisième phase où l'on observe plus de dépenses liées à du soutien médical (la phase « Care »). Le besoin complémentaire par rapport à la pension légale diminue de moitié à partir de 75 ans et continue ensuite de baisser année après année. Vers l'âge de 95 ans, les dépenses sont quasiment au même niveau que le montant de la pension légale.

Ici aussi, des disparités importantes sont observées entre certaines provinces. Ainsi, en Brabant wallon, les retraités dépensent 48 % en plus de la pension légale qu'ils reçoivent. Le Brabant flamand suit immédiatement : les retraités dépensent 39 % en plus de leur pension légale. Dans la province de Hainaut, par contre, ce pourcentage tourne autour de 21 %, ce qui révèle un mode de consommation plus modeste et une plus grande dépendance à la pension légale.

³ Enquête interne Belfius, menée sur 185.000 clients pensionnés jusque 95 ans sur la période 2019 – 2023. Voir [Communiqué de presse - Belfius Insurance s'engage à aider les Belges à profiter pleinement de leur pension](#)

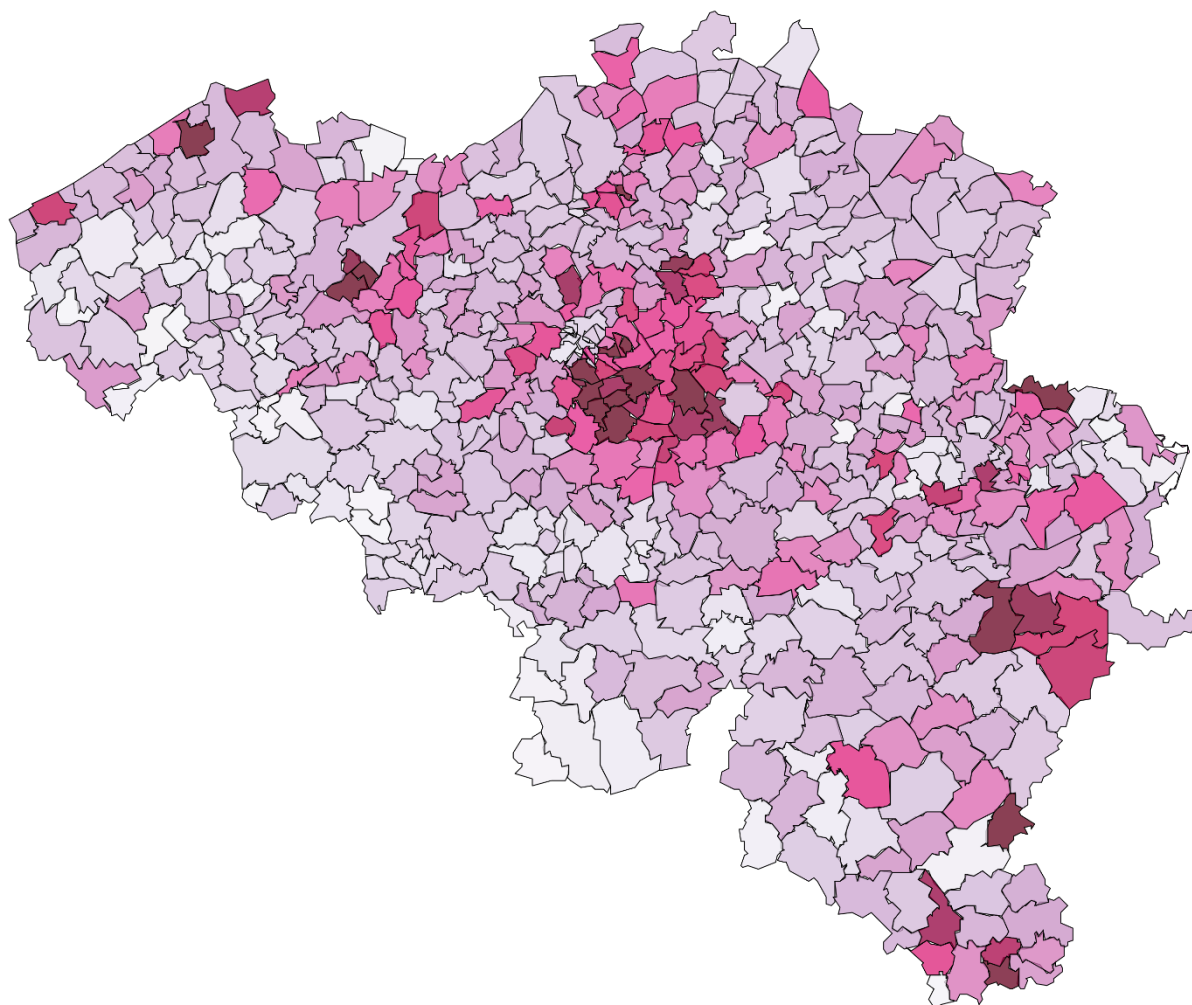


Parmi les communes où les dépenses des retraités sont les plus basses (< 2.000 €), 2 sont situées en région bruxelloise.

Les 2 communes où les dépenses sont les plus élevées (> 4.000 €) sont situées en Brabant wallon et Brabant flamand.

Dépenses (médianes)

2,000 2,122 2,245 2,367 2,489 2,612 2,734 2,856 2,979 3,101



Revenu total

En revanche, si l'on prend en compte le revenu total des retraités – en ce compris les revenus issus des placements, les revenus locatifs, etc. –, les différences régionales sont, étonnamment, plutôt limitées. Le critère ici est le revenu total médian : le montant qui se situe exactement au milieu lorsque tous les revenus sont classés du plus bas au plus élevé. Ainsi, une moitié des retraités a un revenu total plus élevé et l'autre moitié un revenu total plus bas.



Sur cette base, le revenu total médian s'élève à 2.723 € en Flandre, 2.717 € en Wallonie et 2.616 € à Bruxelles – une différence de seulement 4 %. Les dépenses médianes sont également proches les unes des autres, entre 2.438 € et 2.515 €.

Cependant, la part que représente la pension légale d'un retraité par rapport à son revenu total varie fortement. Ainsi, dans le Hainaut et dans la province de Namur, elle est d'environ 80 %, tandis qu'elle n'est que de 70 % dans le Brabant flamand⁴.

En combinant ces éléments, on obtient une différence entre les dépenses totales et la pension légale d'environ 600 € pour l'ensemble de la Belgique. En Flandre, les écarts sont relativement limités : près de 750 € en Brabant flamand, contre un peu moins de 500 € en Flandre occidentale. En Wallonie, la variation est plus marquée, avec une différence d'environ 400 à 500 € dans le Hainaut et à Namur, contre plus de 900 € en Brabant wallon. Une différence importante est également observée dans la périphérie bruxelloise ainsi que dans la région frontalière avec le Grand-Duché de Luxembourg.

Les communes affichant les différences les plus importantes se concentrent essentiellement dans le Brabant wallon et le Brabant flamand :

- 6 communes > 1.200 €
- 5 communes autour de 1000 €

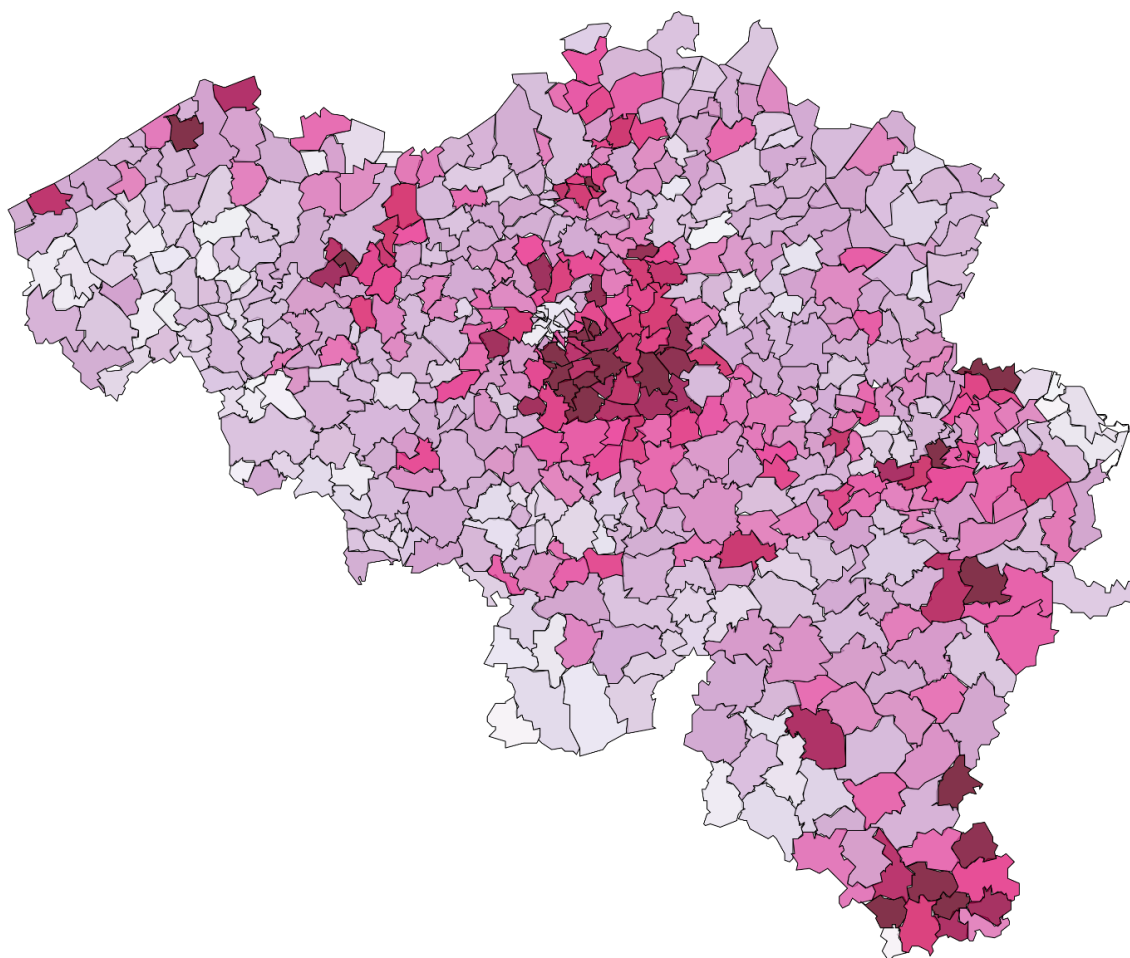
La carte révèle également des différences importantes dans toute une série d'autres communes, tant en Flandre qu'en Wallonie :

- Au sud de la Flandre orientale
- A la frontière du nord de la province de Luxembourg et du sud de la province de Liège :
- A l'extrême sud du Luxembourg (malgré des pensions légales plus élevées)
- A la côte

⁴Chiffres médians.

Différence entre la pension légale et les dépenses (médianes)

200 302 404 506 608 710 812 914 1,016 1,118



	Bruxelles	Flandre					Wallonie				
	Bruxelles	Anvers	Limbourg	Flandre orientale	Brabant Flamand	Flandre occidentale	Hainaut	Liège	Luxembourg	Namur	Brabant Wallon
Ratio Dépenses/revenus											
Médiane	0,94	0,92	0,93	0,93	0,93	0,92	0,93	0,93	0,93	0,93	0,94
Ratio Dépenses/Pension légale											
Médiane	1,32	1,30	1,30	1,32	1,39	1,26	1,21	1,30	1,32	1,26	1,48
Ratio Pension/revenus											
Médiane	0,74	0,75	0,76	0,76	0,71	0,77	0,80	0,75	0,75	0,77	0,68



Pas de fracture régionale marquée mais des nuances locales et provinciales significatives

Si l'analyse réalisée par Belfius Research révèle certaines disparités locales et provinciales quant à la capacité financière des retraités, on ne peut toutefois pas parler d'un fossé entre les régions. Le fait que les différences restent limitées au niveau macro s'explique essentiellement par le fait que les pensions sont une compétence fédérale. Les nuances qui apparaissent sont plutôt le résultat de l'histoire économique d'une région, du marché du travail local et du degré de constitution de pensions complémentaires.

En résumé, le paysage belge des pensions est globalement homogène à l'échelle macroéconomique mais il cache des différences régionales et locales subtiles qui ne peuvent être ignorées.

Pensions légales, dépenses et revenus

	Bruxelles	Flandre	Wallonie
Dépenses - médiane	€ 2.438,02	€ 2.505,93	€ 2.514,65
Revenus - médiane	€ 2.616,09	€ 2.723,04	€ 2.717,16
Pension légale - médiane	€ 1.796,17	€ 1.871,75	€ 1.885,53

En savoir plus ?

Contact presse Belfius Banque & Assurances :

Ulrike Pommée: + 32 (0)2 222 02 57 | ulrike.pommee@belfius.be - press@belfius.be